



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 1^{er} février 2024

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Dossier 420 126

Madame [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 22 janvier 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant le dossier cité en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

De plus, votre dossier porte sur des informations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Par conséquent, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à présenter une requête à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dudit organisme, Mme Mathilde Théroux-Lemay, à cette adresse courriel : acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca.

Par ailleurs, une décision en lien avec votre demande se trouve à être dans le dossier numéro **420126**. Vous pourrez la récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, en vertu des articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



Québec, le 9 juillet 2019

M. Guillaume Bessette-Thibault
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

**Objet : Exploitation de sablières sur les lots 5 535 213 et 5 535 216
Municipalité du canton de Cleveland
Réponse aux question et commentaires du 15 et 16 janvier 2019
N/D 2025-100**

M. Guillaume Bessette-Thibault,

La présente fait suite à vos courriels du 15 et 16 janvier 2019 concernant une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 535 213 et 5 535 216 dans la municipalité de Cleveland. Vous trouverez ici-bas les réponses à vos questions et commentaires. Les points suivants font référence à ceux de votre correspondance :

- 1- Le terrain visé par la présente demande d'UNA appartient au Gouvernement du Québec depuis 1976. Béton Provincial dispose d'un Bail d'exploitation exclusif sur le site visé depuis le 7 mars 2018.

Il est possible que des entrepreneurs ou le MTQ aient effectués des travaux d'exploitation sur ce site par le passé, et ce, avec ou sans les autorisations nécessaires à cette fin. Toutefois, Béton provincial Itée n'a jamais effectué de travaux d'exploitation sur ce site.

- 2- Du sol arable a été conservé et entreposé suite à aux travaux d'exploitation réalisé par le passé sur le site. Une estimation de ces volumes est présentée dans le rapport agronomique présenté en pièce jointe. Des photos de ces tas de sol arable sont aussi disponibles en pièce jointe.
- 3- L'aire en demande est de 10 ha. De cette superficie, 0,33 ha dispose de droit acquis reconnu par la CPTAQ. Ce faisant, nous requérons de la Commission qu'elle émette l'autorisation sur une superficie de 9,67 ha.



Assistance
technique en
environnement

840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site internet
www.ress-env.ca

Vous trouverez en pièce jointe un rapport agronomique réalisé par madame Mélanie Drapeau, agr. où une stratigraphie ainsi qu'une description de la couche de sol arable est présente.

Vous remerciant à l'avance pour l'attention qui sera portée à la présente, nous vous invitons à ne pas hésiter à nous contacter pour toute précision additionnelle.

Veillez agréer, Monsieur Bessette-Thibault, l'expression de nos meilleures salutations.

Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. env.
Chargé de projets
AS/cc

p.j.

c.c. Philippe Tremblay, Béton Provincial Itée

Annexe Photographique



Photo 1 : Tas de sol arable



Photo 2 : Tas de sol arable



Mélanie Drapeau, agronome

937, Saint-Édouard

Saint-Bernard (QC) G0S 2G0

Tél: (418) 475-2672

melaniedrapeau.agr@gmail.com

Le 8 juillet 2019

**Objet: Béton Provincial Itée
Municipalité de Cleveland
MRC du Val-Saint-François**

Stratigraphie, description du sol arable et plan de réaménagement proposé suite aux travaux d'exploitation d'une gravière-sablère sur lot 5 535 216. Dossier CPTAQ 420126.

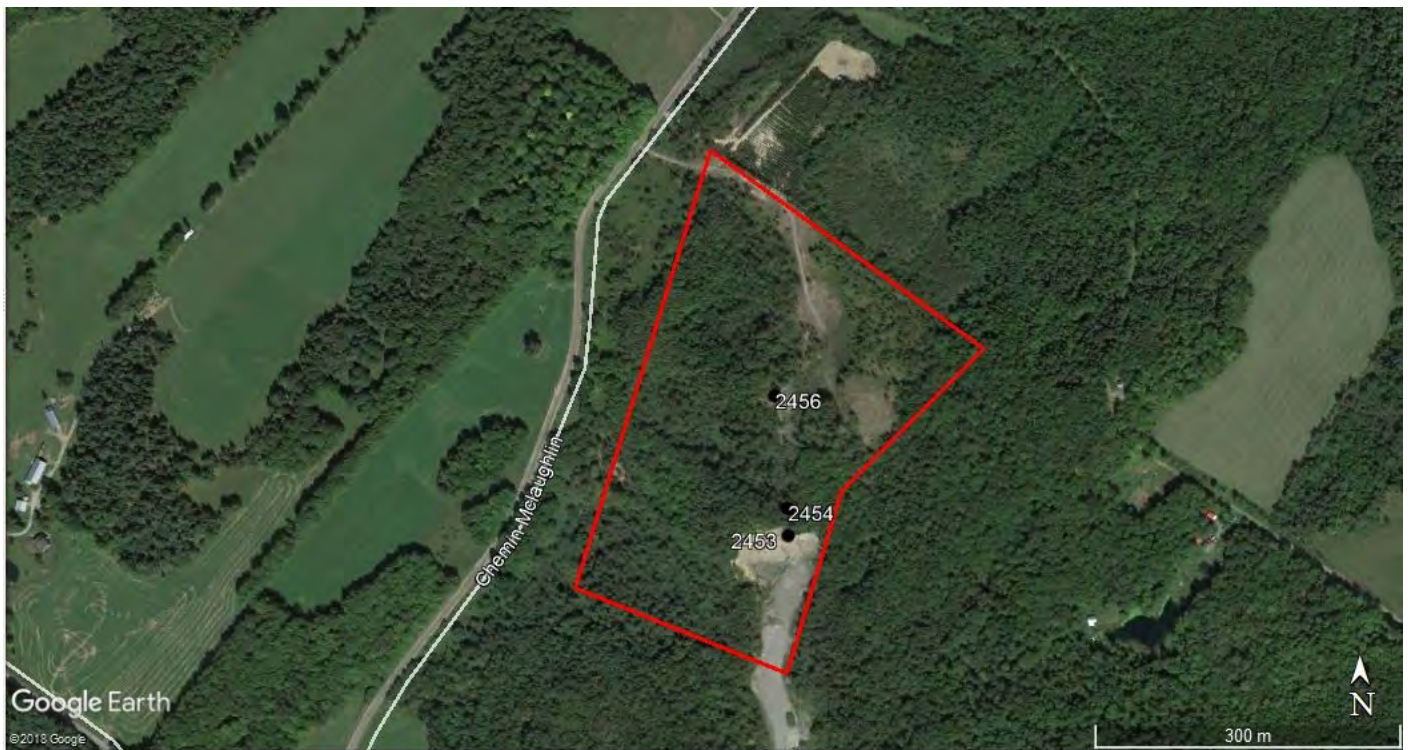
Le présent rapport agronomique fait suite à la visite de terrain réalisée le 14 mai 2019. La visite avait pour objectif de constater le site visé par la demande en plus de procéder à la caractérisation du sol arable en place à l'aide de stratigraphies et d'analyses de sol des diverses strates de sol retrouvées. Ces observations servent notamment d'éléments reliés au réaménagement du site afin de favoriser un retour en agriculture adéquat.

Conditions générales du site :

Au total, trois (3) stratigraphies ont été réalisées aux emplacements marqués au GPS et identifiés par les points 2353, 2354 et 2356 à la figure 1. Deux de ces emplacements correspondent à des endroits perturbés par une exploitation qui remonte à plusieurs années et qui n'ont pas été réaménagés (points 2353 et 2356). Du sol arable est présent en amas tout près de ces faces d'exploitation. Un échantillon de sol arable a été prélevé à partir du sol arable naturellement en place, donc sur le sol non perturbé et correspond à l'échantillon S1A. Le volume de sol arable en amas a été évalué à environ 1750 m³ et correspond aux amas identifiés en annexe 1 par les polygones bruns. Le matériel présent dans l'horizon B et C a également été analysé. Il s'agit des échantillons S1B et S1C.

La stratigraphie réalisée au point 2354 correspond à une zone non perturbée en zone sous couvert forestier. L'échantillon de sol arable portant l'identification S2A provient de cet endroit. L'horizon B a également été échantillonné (échantillon S2B) puisque sa texture était différente des textures de sol retrouvées dans les deux autres stratigraphies. Toutefois, l'horizon C reste identique aux trois emplacements sondés.

Figure 1 : Emplacement des stratigraphies.



Résultat des stratigraphies :

Stratigraphies aux points 2453 et 2456 :

Ces deux stratigraphies présentent des résultats identiques et seront résumées en une seule.

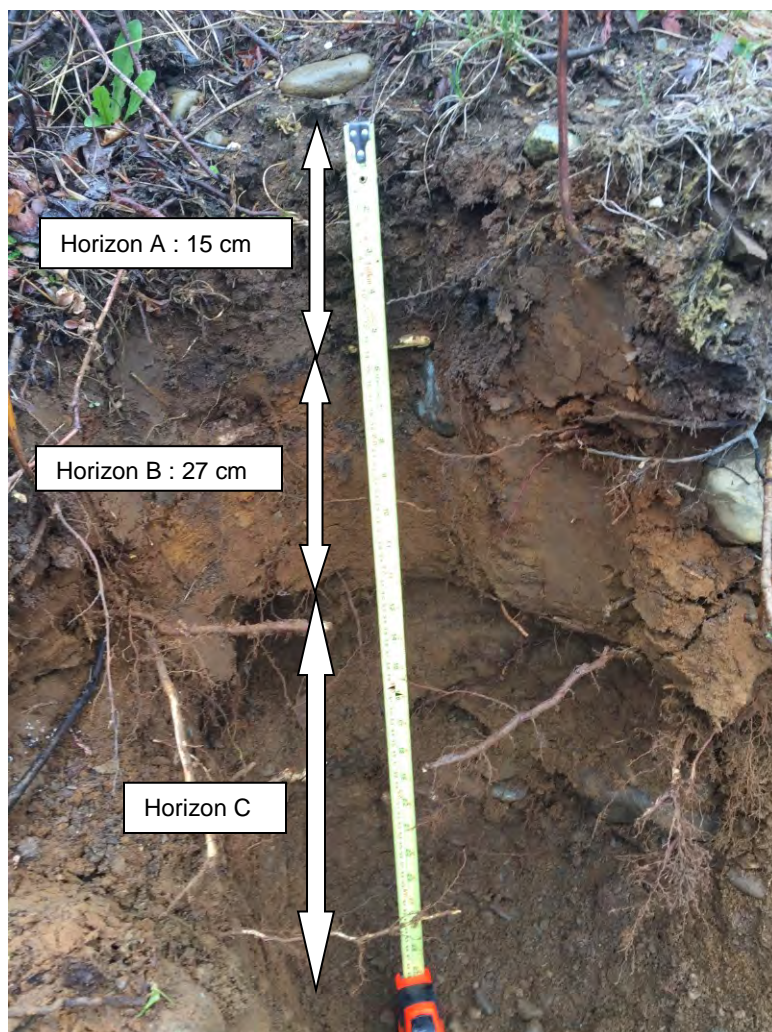
La couche de sol arable de surface est composée d'une couche de loam sableux-argileux brun foncé d'une épaisseur de 15 centimètres (Horizon A). Cet horizon contient une proportion élevée de fragments grossiers. Par la suite, l'horizon B se distingue par un loam sableux brun-

rouge caractérisé par des marbrures aléatoires jaune-ocre sur toute son épaisseur, soit 27 centimètres. L'horizon B contient également une proportion élevée de fragments grossiers.

L'horizon C vient ensuite et est caractérisé par un sable graveleux de couleur grise. Le contenu en pierre et fragments grossiers est variable selon l'épaisseur du matériel. L'horizon C est profond et constitue le matériel à prélever.

La photo 1 démontre l'épaisseur de la couche de sol arable et les horizons B et C sous-jacents.

Photo 1 : Résumé de la stratigraphie (aux points 2453 et 2456)



Stratigraphie au point 2454 :

La couche de sol arable de surface est composée d'une couche de loam brun foncé contenant une forte proportion de litière forestière peu décomposée et qui est présente sur une épaisseur de 16 centimètres (Horizon Lh). Puis, un mince horizon éluvié (Ae) de couleur gris pâle compact est présent sur une épaisseur de 4 centimètres. Au total, l'épaisseur de sol arable, soit l'horizon Lh et Ae est présent sur une profondeur de 20 centimètres.

Par la suite, l'horizon B se distingue par un loam orangé sur une épaisseur de 44 centimètres.

L'horizon C vient ensuite et est caractérisé par un sable graveleux de couleur grise. Le contenu en pierre et fragments grossiers est variable selon l'épaisseur du matériel. L'horizon C est profond et constitue le matériel à prélever.

Une fois l'exploitation terminée, le plancher de la gravière-sablière sera constitué de matériel graveleux et sableux. Les horizons B et A seront remis en couches successives par-dessus le plancher nivelé et décompacté.

Description de la couche de sol arable :

Le sol arable a été prélevé aux endroits visés par les stratigraphies. Ce dernier provient d'un échantillon composite comprenant plusieurs prélèvements dans cette zone. Le résultat de l'analyse de sol est présenté à l'annexe 2. Les deux analyses de sol arable (S1A et S2A) présentent des caractéristiques chimiques semblables.

Les résultats permettent de constater qu'il s'agit d'un sol dont le pH est très fortement acide. Ce pH acide se situe en-dessous de l'intervalle de pH adéquat et est défini comme étant une valeur critique sous laquelle les conditions deviennent sous-optimales pour une culture. Certaines cultures peuvent être exposées à des toxicités en éléments mineurs, notamment pour le manganèse et l'aluminium. La remise sous couvert boisé reste l'option la plus adaptée aux sols naturellement acides. Une correction à l'aide d'un amendement chaulant avec de la chaux dolomitique peut toutefois être appliquée, en fractionnant la dose, selon la culture finale choisie.

La matière organique du sol est élevée et s'élève à 6.8% pour l'analyse S1A et à 7.1 pour l'analyse S2A. Cette teneur en matière organique fait partie de la teneur moyenne des sols minéraux du Québec, qui est fixée entre 3 et 5%. La matière organique joue un rôle primordial sur la stabilité physique et chimique du sol et affecte par le fait même sa porosité, sa capacité de stockage des éléments fertilisants et sa capacité de rétention en eau.

En ce qui a trait aux éléments fertilisants dans le sol, dans les deux cas, la plupart des éléments majeurs sont présents en très faible quantité (phosphore, potassium, magnésium, calcium). La saturation en base pour le potassium, le calcium et le magnésium se situe sous la limite minimale des seuils de suffisance ce qui peut affecter l'échange entre les éléments du sol et la plante. La correction du niveau d'acidité par l'application d'amendement calcaire pourra aider à améliorer la CEC du sol et améliorer l'échange des éléments fertilisants. De plus, selon le type de réaménagement prévu, il pourra être avantageux de procéder à l'application d'un amendement fertilisant afin d'augmenter la teneur en éléments fertilisants du sol. Toutefois, la remise sous couvert boisé reste l'option la plus avantageuse pour ce sol.

Programme de réaménagement :

Une demande est en cours afin de faire autoriser l'exploitation de sable et de gravier sur une superficie totalisant 10.0 ha. Une fois les travaux d'extraction terminés, le programme de réaménagement final prévoit un retour à la sylviculture.

Les règles d'aménagement suivantes ont été élaborées dans le but de redonner le maximum du potentiel agricole du site. Ainsi, l'autorisation pourrait être assujettie aux conditions suivantes :

1. La totalité de la couche de surface (Horizon A) devra être enlevée et conservée en tas à l'écart de la zone de travail pour servir lors du réaménagement final. L'épaisseur moyenne à conserver à l'écart correspond à une épaisseur d'environ 15 à 20 centimètres. Cette épaisseur provient des données de la stratigraphie.
2. L'horizon B contenant une forte proportion de particules fines de limon et d'argile devra également être mis à l'écart pour le réaménagement par couches successives.

3. Les amas de sol arable (horizon A) et de sous-sol terreux (horizon B) devront être mis à l'écart séparément et à l'écart des matériaux à extraire afin d'éviter le mélange des couches de sol.
4. La profondeur de la ressource à exploiter devra respecter les profils déjà soumis à la Commission lors de la demande et devra se situer en tout temps à plus de 1 mètre de la nappe phréatique.
5. Le drainage de surface du site ainsi que des parcelles avoisinantes doit être adéquat et fonctionnel en tout temps durant et après les travaux. Pour ce faire, une pente faible doit être maintenue afin d'acheminer les eaux de surface vers le sud-est de la gravière.
6. Le réaménagement du site devra se faire rapidement à la fin des travaux d'exploitation.
7. Le plancher de l'exploitation devra être nivelé et aménagé en pente régulière afin d'assurer un drainage naturel des eaux de surface. La surface devra également être décompactée afin d'offrir une surface uniforme et meuble. Le plancher de l'exploitation est fixé à une élévation de 209 mètres.
8. Lors du réaménagement, le sous-sol terreux (horizon B) devra être remis comme première couche sur le plancher.
9. Par la suite, le sol arable devra être étendu de manière uniforme sur toute la surface retravaillée. Ces travaux devront se dérouler en condition d'humidité adéquate pour éviter toute forme de compaction du sol.
10. Le profil final comprend un aménagement un talus selon une pente de 50% (c.f. Coupes topographiques, Ressources Environnement inc., Annexe 3) Les talus sont situés à l'ouest dans la coupe A-A' et au nord dans la coupe B-B'. Ces talus devront également faire l'objet d'un réaménagement et devront être stabilisés rapidement par l'implantation d'une plante fourragère (de type mélange B commercial) à un taux de 30 kg/ha.
11. Le site devra être reboisé le plus rapidement possible afin de stabiliser le sol et éviter l'érosion hydrique. Selon l'essence choisie, une recommandation en amendement

fertilisant et chaulant sera faite et le sol sera amendé avant l'implantation de la culture choisie. L'essence choisie devra comporter une résistance accrue à un environnement bien drainé, puisque le plancher de l'exploitation est majoritairement sableux-graveleux.

12. Finalement, un rapport final de supervision mentionnant le respect des conditions devra être soumis à la Commission.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Mélanie Drapeau, agronome




Annexe 1 : Localisation des amas de sol arable




Plan de localisation générale

Béton Provincial Itée
Lot visé : 5 535 216
Cadastre officiel du Québec
Municipalité de Cleveland
MRC du Val-Saint-François

Légende

 Limite autorisation demandée

 Sol arable entreposé (1750 m³)

2453-2354-2456 Emplacement des stratigraphies



Réalisé par : 

Annexe 2 : Résultats d'analyses de sol prélevées



Accrédité pour pH, pH tampon, Mat. Org., P, K, Ca, Mg, Al, Mn, Cu, Zn, B (Mehlich) par CEAEQ

Date de réception	22-mai-19	<u>Provenance</u>		<u>Échantillons</u>	
Date du rapport	28-mai-19	Mélanie Drapeau		Béton Provincial ltée	
Numéro du certificat	141109	937, St-Édouard		8090, Rue Boyer	
Numéro d'accréditation	459	Saint-Bernard	Québec	Québec	Québec
Méthode	Extraction Mehlich 3	G0S2G0		G2K1S9	
Résultats en base sèche				Philippe Tremblay	
Numéro d'envoi:	84164	Échantillonné le :	14-mai-2019	Par :	Mélanie Drapeau

Résultats d'analyses						
Numéro		569755	569756	569757	569758	
Identification champ		S1A	S1B	S1C	S2A	
Culture prévue		pe2	pe2	pe2	pe2	
AEL-I-SOL-006	pH	5.6 M	5.5 M	7.7 TR	4.5 TP	
AEL-I-SOL-007	pH tampon	5.7 P	6.0 M	7.7 R	5.3 TP	
AEL-I-SOL-005	Mat. Org. %	6.8 TR	4.6 R	< 0.5 TP	7.1 TR	
AEL-I-SOL-003+AEL-I-EQP-028	kg/ha	P	4 TP	3 TP	< 1 TP	7 TP
		K	50 TP	17 TP	15 TP	64 P
		Ca	1 362 P	208 TP	29 532 TR	225 TP
		Mg	39 P	7 TP	238 R	27 TP
ppm	Al	1 626 TR	2 165 TR	< 5 TP	1 333 R	
	ISP	P/Al*	0.1 †	< 0.1 †		0.3 †
ppm	Mn	7.3 MB	0.9 TP	52.3 TR	7.8 MB	
	Cu	0.24 M	< 0.2 TP	0.60 R	< 0.2 P	
	Zn	0.81 TP	0.22 TP	0.56 TP	1.04 P	
	B	< 0.1 TP	< 0.1 TP	< 0.1 TP	< 0.1 TP	
	S					
	Fe	328	140	186	379	
%	N total					
	C / N					
ppm	N-NH ₄					
ppm	N-NO ₃					

TP=Très pauvre, P=Pauvre, M=Moyen, MB=Moyen bon, B=Bon, R=Richesse, TR=Très riche

Physique du sol

Granulométrie	S1A	S1B	S1C	S2A
Sable %	56.0	59.9	91.9	45.9
Limon %	22.5	30.5	0.2	36.5
Argile %	21.5	9.6	7.9	17.6
Classe texturale	L-S-A	L-S	S	L
Type de sol	G3 - Léger	G3 - Léger	G3 - Léger	G3 - Léger

Besoins en chaux IVA 100%				
No laboratoire	569755	569756	569757	569758
No champ	S1A	S1B	S1C	S2A
Culture prévue	pe2	pe2	pe2	pe2
Quantité t/ha	12.2	9.2		17.5
Type de chaux	Dolomitique	Dolomitique		Dolomitique

CEC et saturations en bases					
No champ		S1A	S1B	S1C	S2A
CEC (meq/100g)		19.2 MB	14.0 M	66.8 TR	20.7 B
Base	Marge moy.	Saturation en bases			
K	0,3 - 2,0	0.3 P	0.1 P	0.1 P	0.4 M
Ca	25 - 60	15.9 P	3.3 P	98.6 TR	2.4 P
Mg	1 - 10	0.8 P	0.2 P	1.3 M	0.5 P
Total	10 - 90	16.9 P	3.6 P	100.0 TR	3.3 P
Rapport	Marge moy.	Rapports entre les éléments			
K/Mg	0,1 - 0,5	0.39 B	0.72 TR	0.02 P	0.72 TR
K/Ca	,01 - ,06	0.02 M	0.04 B	0.00 P	0.15 TR
Mg/Ca	,03 - 0,25	0.05 M	0.06 M	0.01 P	0.20 B
Autres résultats					
Na / RAS	ppm <5	7	0,2	5	0,4
Conductivité électrique	mS/cm				

* P/Al* Valeur environnementale critique - limite entre bon et riche. Valeurs agronomiques critiques - limite entre pauvre et moyen, et entre riche et très riche.

Estimé	S1A	S1B	S1C	S2A
Densité estimée g/cm ³	0.83 M	0.93 M	1.50 E	0.80 M
Porosité estimée %	67.3 M	63.7 M	43.3 B	68.6 M
Perméabilité estimée	perméable	perméable	très perméable	perméable
Conductivité hydraulique cm/h	15 B	30 B	> TE	15 B
Coeff. de réserve eau utile (CRU) g eau / 100 g sol	14.0 B	14.0 B	1.7 TP	19.0 B

TF = Très faible, F = Faible, B = Bon, E = Elevé, TE = Très élevé

Remarques

Résultats appliqués aux échantillons soumis à l'analyse seulement. Ce document est à l'usage exclusif du client et est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, soyez avisé que tout usage, reproduction, ou distribution de ce document est strictement interdit. Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

S1A	Le sol est très sableux et est riche en matière organique, la disponibilité du Mn, du Zn et du Cu est faible, attention aux déficiences en Zn, B.
S1B	Le sol est très sableux, la disponibilité du Mn et du Zn est faible, attention aux déficiences en Mn, Cu, Zn, B.
S1C	Ca est en excès et peut occasionner le blocage du P, K, Mg, B, Fe, surtout si ceux-ci sont en faible concentration.
S1C	pH élevé, très sableux et pauvre en matière organique, le B, le Mn, le Zn et le Cu sont peu disponibles, attention aux déficiences en Zn, B.

Contrôle qualité		Valeurs attendues: 85 à 115 %					Résultats des échantillons contrôlés passés avec vos échantillons, résultats en % des valeurs attendues pour chacun des paramètres									
pH	MO	P	K	Ca	Mg	Al	Mn	Cu	Zn	B	S	Na	Fe	N total	C.E.	
104.3	99.7	99.3	99.2	100.3	97.5	103.1	93.8	95.4	95.4	103.9						

Copyright 2007

1642, de la Ferme, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856.1079 Téléc. : 418 856.6718
Sans frais : 1 866-288-1079
Courriel : agro-enviro-lab@bellnet.ca
www.agro-enviro-lab.com

Michel Champagne, agronome

Karin Arseneault, chimiste





Accrédité pour pH, pH tampon, Mat. Org., P, K, Ca, Mg, Al, Mn, Cu, Zn, B (Mehlich) par CEAEO

Date de réception	22-mai-19	Provenance		Échantillons	
Date du rapport	28-mai-19	Mélanie Drapeau		Béton Provincial Itée	
Numéro du certificat	141109	937, St-Édouard		8090, Rue Boyer	
Numéro d'accréditation	459	Saint-Bernard	Québec	Québec	Québec
Méthode	Extraction Mehlich 3	G0S2G0		G2K1S9	
Résultats en base sèche				Philippe Tremblay	
Numéro d'envoi:	84164	Échantillonné le :	14-mai-2019	Par :	Mélanie Drapeau

Résultats d'analyses			
Numéro	569759		
Identification champ	S2B		
Culture prévue	pe2		
AEL-I-SOL-006	pH	5.1 P	
AEL-I-SOL-007	pH tampon	5.9 P	
AEL-I-SOL-005	Mat. Org. %	5.4 TR	
AEL-I-SOL-003+AEL-I-EQP-028	kg/ha	P	10 TP
		K	20 TP
		Ca	81 TP
		Mg	7 TP
	ppm	Al	2 217 TR
		P/Al*	0.2 I
	ppm	Mn	5.4 M
		Cu	< 0.2 P
		Zn	0.58 TP
		B	< 0.1 TP
S			
%	N total		
	C / N		
ppm	N-NH ₄		
ppm	N-NO ₃		

TP=Très pauvre, P=Pauvre, M=Moyen, MB=Moyen bon, B=Bon, R=Riches, TR=Très riche

Besoins en chaux IVA 100%	
No laboratoire	569759
No champ	S2B
Culture prévue	pe2
Quantité t/ha	10.8
Type de chaux	Dolomitique

CEC et saturations en bases			
No champ		S2B	
CEC (meq/100g)		15.1 MB	
Base	Marge moy.	Saturation en bases	
K	0.3 - 2.0	0.2 P	
Ca	25 - 60	1.2 P	
Mg	1 - 10	0.2 P	
Total	10 - 90	1.5 P	
Rapport	Marge moy.	Rapports entre les éléments	
K/Mg	0.1 - 0.5	0.89 TR	
K/Ca	.01 - .06	0.13 TR	
Mg/Ca	.03-0.25	0.14 B	
Autres résultats			
Na / RAS	ppm <6	2	0.3
Conductivité électrique	mS/cm		

* P/AI: Valeur environnementale critique - limite entre bon et riche. Valeurs agronomiques critiques - limite entre pauvre et moyen, et, entre riche et très riche.

Physique du sol	
Granulométrie	S2B
Sable %	45.7
Limon %	42.6
Argile %	11.7
Classe texturale	L
Type de sol	G3 - Léger

Estimé	
Densité estimée g/cm ³	0.81 M
Porosité estimée %	68.4 M
Perméabilité estimée	perméable
Conductivité hydraulique	cm/h 15 B
Coef. de réserve eau utile (CRU)	g eau / 100 g sol 19.0 B

TF - Très faible, F - Faible, B - Bon, E - Élevé, TE - Très élevé

Remarques

Résultats applicables aux échantillons soumis à l'analyse seulement. Ce document est à l'usage exclusif du client et est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, s'il vous plaît ne pas reproduire, ni divulguer le contenu de ce document sans l'autorisation écrite du laboratoire.

S2B	Le sol est sableux et relativement riche en matière organique, la disponibilité du Cu est faible, attention aux déficiences en Cu, Zn, B.
-----	---

Contrôle qualité	Valeurs attendues: 85 à 115 %					Résultats des échantillons contrôlés passés avec vos échantillons, résultats en % des valeurs attendues pour chacun des paramètres									
pH	MO	P	K	Ca	Mg	Al	Mn	Cu	Zn	B	S	Na	Fe	N total	C.E.
104.3	99.7	99.3	99.2	100.3	97.5	103.1	93.8	95.4	95.4	103.9					

Copyright 2007

1642, de la Ferme, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
 Tél. : 418 856.1079 Téléc. : 418 856.6718
 Sans frais : 1 866-268-1079
 Courriel : agro-enviro-lab@bellnet.ca
 www.agro-enviro-lab.com

Michel Champagne, agronome

Karin Arseneault, chimiste



Annexe 3 : Plan et coupes topographiques :



Béton Provincial Itée

DEMANDE UNA

Lot 5 535 216, Cadastre du Québec
Municipalité de Cleveland
MRC du Val-Saint-François
Région de l'Estrie

Carte topographique

Secteur visé

Hypsométrie	Hydrographique
○ Point cote	— Cours d'eau
— Courbe de niveau intermédiaire	— Registre du domaine de l'État
— Courbe de niveau maîtresse	— Cadastre rénové
Voie de communication	
— Route locale	


Secteur à l'étude

— Aire en demande Sup.: 10 ha	— Droit acquis par lot 208 Sup.: 0,38 ha
— Coupe topographique	
— Voie d'accès Sup.: 0,26 ha	
— Pont d'exploitation	

N
1:2 500

0 25 50 100 150 m

Projection: NAD 1983 MTM 8

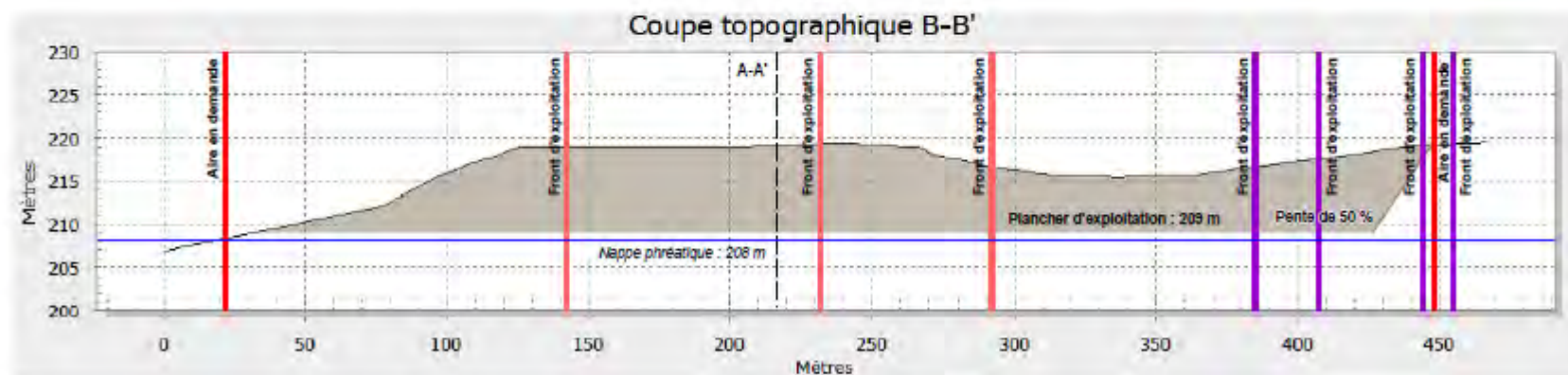
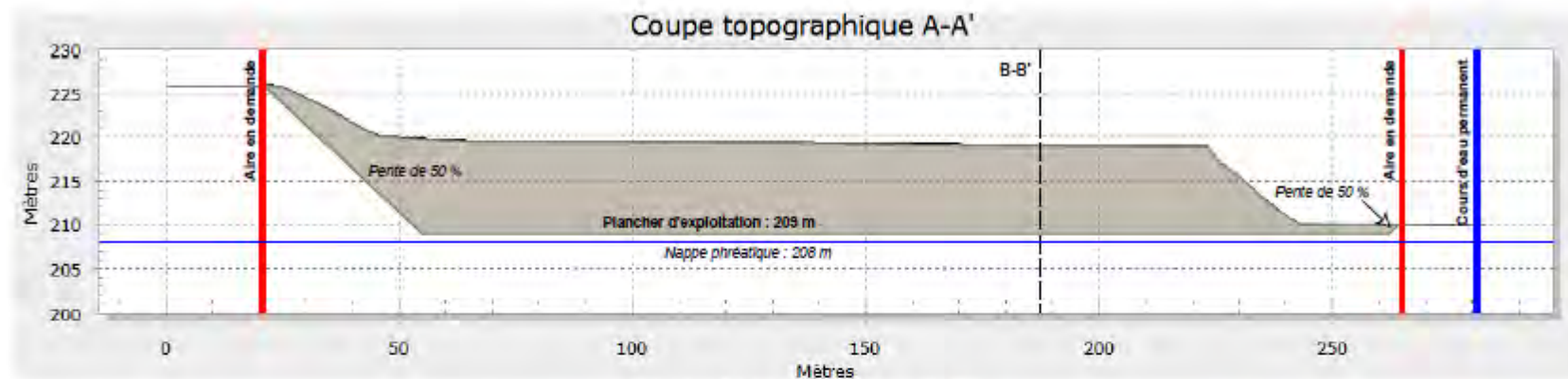

Réalisation : Ressources Environnement
 Assistance technique en environnement
Cartographie : Jean-François Labrecque
 Technicien en géomatique

Approuvé par : _____
Date : _____

Sources :
DigitalGlobe, 2016 - Image satellite, 15 juin 2016.
MERN, 2001 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuille 31H09-200-0202 (Richmond), Échelle 1/20 000.
MERN, 2017 - Cadastre du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Échelle 1/1 000.

Projet : 2025-100
Date: 4 juillet 2018
Plan : PI_2025_100_010005_DemandeUNA_20180704

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.



Béton Provincial Ltée

1825 av. du Phare O

Matane

(Québec) G4W 3M6

Canada

Remis au service de Gestion des Dossiers

16 MAI 2018

C.P.T.A.Q.

**EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE/SABLIÈRE
LOTS 5 535 213 ET 5 535 216
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND**

Demande d'autorisation à la CPTAQ

Dossier 002025-100

Date: 19 mars 2018



Ressources Environnement

Assistance
technique en
environnement

840, rue Raoul-Jobin, bureau 310
Québec (Québec) G1N 1S7
Téléphone: (418) 682-1332
Télécopieur: (418) 682-3807
Courriel: ress-env@ress-env.ca

Béton Provincial Ltée

1825 av. du Phare O
Matane
(Québec) G4W 3M6
Canada

**EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE/SABLIÈRE
LOTS 5 535 213 ET 5 535 216
MUNICIPALITÉ DE CLEVELAND**

Demande d'autorisation à la CPTAQ

Version finale

**Dossier 002025-100
Date: 19 mars 2018**



Ressources Environnement


Assistance
technique en
environnement

840, rue Raoul-Jobin, bureau 310
Québec (Québec) G1N 1S7
Téléphone: (418) 682-1332
Télécopieur: (418) 682-3807
Courriel: ress-env@ress-env.ca

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Jean-François Labrecque, technicien en géomatique

Claude **Couture**, secrétaire



Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. env.
Chargé de projets

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	I
TABLE DES MATIÈRES	II
LISTE DES ANNEXES	III
1 INTRODUCTION	1
2 DESCRIPTION DU PROJET	2
2.1 Localisation du projet	2
2.2 Description générale	2
2.3 Conditions d'exploitation	3
2.4 Condition de restauration :	3
2.5 Description des sols	4
3 EXIGENCES RELATIVES À LA CPTAQ	5
3.1 Décisions antérieures de la CPTAQ	5
3.1.1 Décision no. 404262, 28 janvier 2014	5
3.1.2 Décision no. 234275, 10 mai 1996	6
3.2 Critères obligatoires de la CPTAQ	6
3.2.1 Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	7
3.2.1.1 Capacité acéricole	7
3.2.1.2 Capacité pour l'agriculture	7
3.2.2 Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	8
3.2.3 Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes	8
3.2.4 Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements	8
3.2.5 La disponibilité d'autres emplacements	9
3.2.6 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	9
3.2.7 L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol	9
3.2.8 La constitution de propriétés de superficie suffisante pour l'agriculture	10
3.2.9 L'effet sur le développement économique de la région	10
3.2.10 Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité	10
3.3 Critères facultatifs	10
3.3.1 Avis de conformité de la MRC ou de la municipalité	10
3.3.2 Les conséquences d'un refus pour le demandeur	10
4 CONCLUSION	11
5 RÉFÉRENCES CITÉES OU CONSULTÉES	12

Liste des annexes

- ANNEXE 1 : FORMULAIRES POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
- ANNEXE 2 : PLAN DE LOCALISATION
- ANNEXE 3 : TITRES DE PROPRIÉTÉ
- ANNEXE 4 : DÉCISIONS DE LA CPTAQ
- ANNEXE 5 : CARTE IRDA

1 INTRODUCTION

L'entreprise Béton Provincial Ltée a retenu les services professionnels de Ressources Environnement Inc. afin de préparer une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie des lots 5 535 213 et 5 535 216 au cadastre du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après référée en tant que la « Commission » ou la « CPTAQ ». Sommairement, le projet consiste à continuer l'exploitation d'une sablière dont une partie est existante depuis au moins 1979. Le site contient encore une quantité appréciable de sable de bonne qualité. Cela justifie donc la présente demande d'autorisation.

L'emplacement visé est localisé au sein de la « zone agricole » telle que définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) (L.R.Q., chapitre P-41.1) et elle est donc assujettie aux exigences législatives. Spécifiquement, les critères de décision de la CPTAQ sont décrits à l'article 62 de la LPTAA. Ces critères sont présentés ci-dessous et ces derniers sont ensuite suivis des éléments techniques qui permettront à la Commission de rendre une décision. Le formulaire pour la présentation d'une demande est joint à l'annexe 1.

Ce rapport présente les informations de base des composantes physiques, écologiques et sociales de l'emplacement visé, ainsi que de son voisinage immédiat. L'intention est de fournir les informations nécessaires à la CPTAQ, au MDDELCC et à la municipalité afin qu'elles puissent être en mesure de rendre une décision et, nous l'espérons, d'émettre les autorisations respectives.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Localisation du projet

L'emplacement visé par la présente demande correspond à une partie des lots 5 535 213 et 5 535 216. Ces lots correspondent à une partie des lots non rénové 20 A et 20B Rang 12, au cadastre du canton de Cleveland. Le plan de localisation générale est présenté à l'annexe 2.

2.2 Description générale

Les lots visés fait partie de la propriété du Gouvernement du Québec, mais seront exploités par l'entreprise Béton Provincial Itée qui œuvre dans le domaine des carrières et sablières et qui dispose d'un bail exclusif d'exploitation (BEX) sur le site en demande. Les titres de propriété et le BEX sont disponibles en pièce jointe.

Tel que mentionné en introduction, le projet consiste à poursuivre l'exploitation d'une gravière/sablière existante, dont l'exploitation a débuté avant l'entrée en vigueur de la LPTAA sur ce territoire. Certains secteurs de l'aire en demande sont toujours découverts et n'ont pas fait l'objet de reprise végétale. La superficie visée pour l'exploitation de la gravière/sablière est de 10 ha et s'ajoute à cette superficie une voie d'accès de 0,26 ha.

Un document de demande de vérification de droit acquis présentant les superficies présumées comme bénéficiant d'un droit acquis pour l'exploitation de cette sablière est présenté dans un document conjoint à celui-ci.

Suite à leur reconnaissance par la CPTAQ, les superficies disposant d'un droit acquis en vertu de la LPTAA seront retirées des superficies présentement en demande pour l'exploitation de cette gravière/sablière. Ces superficies sont présentées sur la carte de localisation générale disponible à l'annexe 2 du présent document.

2.3 Conditions d'exploitation

L'exploitation consistera notamment à prélever et entreposer en andin le sol arable, à extraire les matériaux non consolidés sous-jacents, les conditionner, les ségréger en piles selon les classes granulaires et enfin, les entreposer temporairement en attendant que ces matériaux soient chargés dans des camions et transportés hors de l'aire en demande. Aucune exploitation ne sera réalisée à moins de 1 m de la nappe phréatique.

2.4 Condition de restauration :

Au terme de l'enlèvement du sable, le sol arable sera ré-étendu et le site sera nivelé uniformément aux fins de restauration du site. Pour les besoins de la restauration du site, des matériaux meubles sains et propices à l'implantation de culture pourraient être importés sur le site, si les terres de découvert disponibles sont insuffisantes pour jouer ce rôle. Les travaux de restauration du site seront complétés dans les 12 mois suivant la fin des opérations d'exploitation. Il est actuellement prévu de reboisé le site. Une légère pente sera appliquée au plancher de la gravière/sablière afin d'assurer un bon drainage de celle-ci une fois restaurées.

Bien que la présente demande porte sur une superficie de 10 ha, l'exploitation de la sablière sera réalisée de façon à ce qu'il n'y ait jamais plus de 5 ha en exploitation à la fois. Sur une base annuelle, les superficies dont l'exploitation est terminées et qui ne sont plus nécessaire à l'exploitation de la sablière seront restaurées. Cette méthodologie de travail permettrait, dans l'éventualité où une garantie pour la restauration est requise par la Commission, de limiter la valeur de celle-ci.

Les travaux de restauration du site seront complétés dans les 12 mois suivant la fin des opérations d'exploitation.

2.5 Description des sols

Selon les cartes de l'IRDA, le terrain où est située la gravière/sablière présentement en demande serait de type Saint-François sable limoneux. Selon la carte interactive de la CPTAQ, les sols inclus dans l'aire en demande de type 5-4T, 4-3FM et 7-3T, soit des sols présentant des problématiques de basse fertilité, de manque d'humidité et de relief.

3 EXIGENCES RELATIVES À LA CPTAQ

Cette section présente les informations nécessaires pour obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour utiliser une partie du lot visé pour des fins autres que l'agriculture.

Une telle autorisation de la CPTAQ est conditionnelle à la rencontre des critères établis et décrits à l'article 62 de la LPTAA. La rencontre de ces critères permettra à la Commission de rendre une décision, de donner son avis ou d'émettre une autorisation en regard de l'utilisation de l'emplacement visé pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture. La section ci-dessous présente les informations nécessaires afin de rencontrer ces critères essentiels.

3.1 Décisions antérieures de la CPTAQ

Une recherche des décisions antérieures rendues par la CPTAQ relatives au secteur visé a été effectuée. Certaines de ces décisions sont pertinentes dans le cadre de la présente demande. Les paragraphes suivants résument les faits pertinents à la présente démarche. Une copie des décisions est jointe à l'annexe 4.

3.1.1 Décision no. 404262, 28 janvier 2014

La décision no. 404262 porte sur l'autorisation d'une gravière sablière située à 1000 m au sud de l'aire présentement en demande. Celle-ci est située sur le lot 5 535 208. Cette décision autorise l'exploitation d'une sablière sur une superficie de 2,76 ha. Dans l'appréciation de la demande, la Commission reconnaît les éléments suivants :

- « [...] le parachèvement des travaux de prélèvement et de réaménagement laissera à terme une superficie utilisable à des fins agricoles »

Ce motif nous paraît applicable à l'exploitation de la gravière/sablière présentement en demande.

3.1.2 Décision no. 234275, 10 mai 1996

La décision no. 234275 porte sur l'autorisation d'une carrière située à 1000 m à l'ouest de l'aire présentement en demande. Celle-ci est située sur le lot 5 535 014. Cette décision autorise l'exploitation d'une carrière sur une superficie de 6,07 ha. Dans l'appréciation de la demande, la Commission reconnaît les éléments suivants :

- « [...] Selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole qu'on retrouve sur ces lots est majoritairement constitué de sols de classes 4, 5 et 7.
- [...] D'ailleurs, les sols en présence sont principalement affectés par des contraintes de topographie [...].
- [...] Malgré ces faits, la Commission considère malgré tout qu'elle se doit de protéger toute superficie entourant cette exploitation.
- [...] De plus, il ne faut pas oublier que l'on ne peut extraire des matériaux de qualité recherchée qu'à l'endroit où la nature les a placés et ces sites sont presque toujours localisés en zone agricole.
- [...] Il faut donc essayer de composer entre deux utilisations de façon à ce que l'une ne se fasse pas au détriment de l'autre.
- [...] Ainsi, la Commission considère que la réalisation des travaux envisagés n'aura pas d'incidence négative additionnelle sur l'organisation agricole du milieu et estime donc qu'elle peut faire droit à l'autorisation sollicitée en autant que certaines conditions soient respectées.»

Ces motifs nous paraissent applicables à l'exploitation de la gravière/sablière présentement en demande. Veuillez noter que cette autorisation a été renouvelée par la décision 347724 en 2006.

3.2 Critères obligatoires de la CPTAQ

Pour rendre une décision ou émettre un avis ou un permis dans une affaire qui lui est soumise, la commission doit se baser sur dix critères. Ces critères sont décrits ci-dessous. Pour chacun

des critères, les informations sont présentées de façon à démontrer comment chacun des critères respectifs est rencontré.

3.2.1 Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

3.2.1.1 Capacité acéricole

Selon la carte interactive de la CPTAQ, il n'y aurait aucun potentiel pour l'acériculture sur l'aire en demande.

3.2.1.2 Capacité pour l'agriculture

La consultation de la carte interactive de la CPTAQ permet d'observer la présence de trois appellations de sol sur l'ensemble de la superficie de l'emplacement visé par le projet de la gravière-sablière, soit les classe 5-4T, 4-3FM et 7-3T, ce faisant, ces sols présenteraient des problématiques de basse fertilité, de manque d'humidité et de relief. Cette classification correspond assez bien avec les récents recoupements de la carte pédologique de l'IRDA (2009) qui classifie ce sol comme étant un sable limoneux de la série Saint-François, voir annexe 5.

Au terme des travaux d'exploitation du site, l'entrepreneur s'engage à restaurer le site selon la procédure déjà décrite, ce qui résultera selon nous à une amélioration du potentiel pour l'agriculture de l'aire affectée par les travaux via l'aplanissement de cette superficie de terrain, en faisant disparaître les contraintes de relief, et de manque d'humidité en rapprochant le plancher de la nappe phréatique. Ce potentiel se traduira par la possibilité de faire de la sylviculture à cet endroit.

Au niveau des lots avoisinants, le projet ne devrait avoir aucun impact significatif supplémentaire sur la possibilité de réaliser des activités agricoles par rapport à l'activité d'exploitation déjà en place.

3.2.2 Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

À elle seule, la classification des sols (point ci-haut) indique des possibilités d'utilisation agricole limitées pour ce site. De plus, la topographie présentée sur le plan de localisation général permette de constater que le relief de l'aire en demande est fortement en pente. Considérant le réaménagement planifié et le relief final prévu, l'emplacement visé sera remis dans une condition permettant plus facilement l'utilisation du lot à des fins d'agriculture qu'actuellement.

3.2.3 Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes

Aucune activité agricole n'a eu cours sur ce lot depuis son acquisition par le Gouvernement du Québec en 1976. Celui-ci a, en fait, acquis ce terrain dans le but d'en faire l'exploitation des matériaux granulaire, voir titre de propriété à l'annexe 3.

Ce faisant, comme une sablière est présente sur ce site depuis plus de 30 ans, que celle-ci n'a pas eu de conséquence sur les activités agricoles existantes depuis ce temps, il n'est pas anticipé qu'il y ait des conséquences négatives et significatives émergentes de la poursuite de l'exploitation de la sablière sur les activités agricoles existantes, sur le développement de ces activités agricoles ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

La poursuite de l'exploitation permettra plutôt l'amélioration de la topographie de ce site dans une perspective agricole.

3.2.4 Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements

Aucune contrainte et/ou effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale n'est anticipée.

3.2.5 La disponibilité d'autres emplacements

Puisqu'il s'agit de poursuivre l'exploitation d'une sablière ayant été déjà exploitée, dont une portion dispose de droit acquis et de permettre son réaménagement en surface cultivable, il serait difficile de trouver ailleurs un espace plus approprié disponible aux fins visées. De surcroît, l'ensemble des représentations soumises quant à la nature du sol et aux conditions générales dans le secteur nous laissent croire que le site concerné constitue un site devant être privilégié à l'égard des critères d'analyse prévus par la LPTAA.

Veillez aussi noter que dans l'acte de vente de ce terrain au Gouvernement du Québec datant de 1976, il est mentionné que le terrain sera redonné à la descendance du vendeur seulement lorsque l'exploitation des matériaux granulaires sera terminée sur ce lot. C'est donc dire que ce lot ne pourra pas être utilisé à une fin d'agriculture tant et aussi longtemps que les matériaux granulaires n'y auront pas été exploités.

3.2.6 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles

Il n'est pas anticipé que l'autorisation demandée ait des conséquences négatives sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, notamment, considérant que la sablière est déjà existante et que l'impact de la sablière sur l'homogénéité est temporaire. De plus, certains sites extractifs sont et ont déjà été présents dans un rayon de 1000 m de l'aire en demande. La poursuite de l'exploitation de la sablière permettra, à terme de réintégrer le site dans son environnement.

3.2.7 L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol

La sauvegarde du sol arable et l'application subséquente de ces mêmes sols sur la surface régalee à la suite de la cessation des activités d'exploitation de la sablière permettront de remettre en culture le site. Aucun effet significatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol n'est donc appréhendé.

3.2.8 La constitution de propriétés de superficie suffisante pour l'agriculture

Le présent projet ne prévoit aucune aliénation.

3.2.9 L'effet sur le développement économique de la région

L'autorisation aura un impact positif sur le développement économique régional. En effet, l'exploitation de la sablière permettra de conserver des emplois dans la région.

Au terme de la restauration du site, le retour à la sylviculture permettra également de générer éventuellement des revenus.

3.2.10 Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité

L'autorisation permettra un apport bénéfique aux conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité. Elle permettra de maintenir entre autres les investissements et les emplois dans la région. Également, cela assurera la disponibilité des matériaux pour la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la viabilité d'une collectivité.

3.3 Critères facultatifs

3.3.1 Avis de conformité de la MRC ou de la municipalité

Une demande de certificat de conformité a été transmise à la Ville. Cette dernière est jointe à la présente demande.

3.3.2 Les conséquences d'un refus pour le demandeur

Les conséquences d'un refus pour le demandeur résulteraient en des coûts supplémentaires significatifs, en raison du transport sur de plus grandes distances des matériaux. L'absence

d'une source d'approvisionnement local aurait des conséquences négatives importantes pouvant même entraîner la perte de contrat.

4 CONCLUSION

Nous concluons que tous les critères établis par la CPTAQ sont adéquatement rencontrés et suggérons donc que la Commission devrait autoriser ce projet tel qu'il lui est présenté.

5 RÉFÉRENCES CITÉES OU CONSULTÉES

- Agriculture and Agri-Food Canada. 1972. *Canada Land Inventory*.
<http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html>
- Agriculture et agroalimentaire Canada. 1972. *Inventaire des terres du Canada*.
<http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html>
- Canada Land Inventory. 1998. *National Soil DataBase*. Agriculture and Agri-Food Canada.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 2008. *Liste des plantes menacées ou vulnérables selon la présence et le potentiel de présence dans les régions administratives*.
http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/liste_PMV_RepaRA_08_2008.pdf
- Ministère de l'Agriculture. 1969. *Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole*. Carte préparée par la Cartographie de l'Inventaire des terres du Canada, Québec, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture du Québec en vertu de l'Entente générale de coopération Canada-Québec.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). 2017. Répertoire des municipalités. Site Internet consulté le 23 novembre 2017.
<https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/fiche/municipalite/42110/>
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 2010. *Liste des espèces de la faune désignées menacées ou vulnérables*.
<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>
- Robitaille, A. 1988. *Cartographie des districts écologiques : normes et techniques*. Québec : ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de l'inventaire forestier, Division écologique, 109 p.
- The Canada Land Classification. 1969. *Soil Capability Classification for Agriculture*.
<http://www.geogratias.cgdi.gc.ca/CLI/mapping/Cli-pdf/English/AgricultureMethodology.pdf>
- CPTAQ. 2016. *Guide des bonnes pratiques agronomiques*
- Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation du Québec, info-sol.
<http://www.info-sols.ca/carte.php>

Reservé à la Commission

Remis au service de Gestion des Dossiers

16 MAI 2018

C.P.T.A.Q.

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme ● renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées Philippe Tremblay		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Béton Provincial Ltée		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 1825 av. du Phare O		4 1 8	6 2 7 7 2 4 2
Ville, village ou municipalité matane		Poste	
Province Québec		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Code postal g 4 w 3 m 6		Ind. rég.	Télécopieur
Courriel P.Tremblay@betonprovincial.com			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____		Cadastré _____	
Lot _____		Cadastré _____	

<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire ●		<input checked="" type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées Alexandre Skeates		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Ressources Environnements		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 840, rue Raoul-Jobin, Bureau 310		4 1 8	3 8 2 1 3 3 2
Ville, village ou municipalité Québec		Poste	
Province Québec		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Code postal G 1 N 1 S 7		Ind. rég.	Télécopieur
4 1 8 3 8 2 3 8 0 7			
Courriel askeates@ress-env.com			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____		Cadastré _____	
Lot _____		Cadastré _____	

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

Poursuite de l'exploitation d'une sablière au-dessus de la nappe phréatique sur une partie des lots et 5 535 213 et 5 535 216 où une sablière est exploitée depuis avant l'adoption du décret. La portion de la sablière faisant l'objet d'un droit acquis sera retiré de l'aire présentement en demande pour l'exploitation d'une sablière.

2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •
 Coupe d'érables dans une érablière •
 Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •
 Enlèvement de sol arable •
 Inclusion •

2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •
 Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)
 Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

3 DESCRIPTION DES LOTS

3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
5 535 216	AF7	Québec	26,8123	Cleveland
5 535 213	ZONE EXT 5	Québec	16,5000	Cleveland

Superficie • visée par la demande 10,0000 hectare(s)

Superficie • totale de la propriété 43,3120 hectare(s)

3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie •	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole •	Superficie •
Culture/Friche	<u> </u> hectare(s)	Veuillez spécifier Sablière	<u>2,6000</u> hectare(s)
Boisé sans érables	<u>39,0000</u> hectare(s)		<u> </u> hectare(s)
Boisé avec érables	<u>0,4000</u> hectare(s)	Chemin d'accès	<u>0,5300</u> hectare(s)
Superficie totale	<u>39,4000</u> hectare(s)	Superficie totale	<u>3,1300</u> hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
N/A				

3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

N/A sablière existante sur le lot

MISE EN GARDE : L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: ALEXANDRE SKRATES Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à Quebec

Date: 2018 03 01
A M J

Signature 

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: BETON PROVINCIAL LTÉE

Remis au service de Gest^m des Dossiers

16 MAI 2018

C.P.T.A.Q.

5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
 Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? VOIR RESOLUTION JOINTE Oui Non
 Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:
 Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation _____ mètre(s) carré(s)
 Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation _____ mètre(s)
- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:
- Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement:

A	M	J							
- Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement:

A	M	J							

6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 Inventaire

Dans le cas d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
VACHES À LAIT	100	1100 mètres

LE LOT 5535213 EST ZONE EXT5 CONFORME

LE LOT 5535216 EST ZONE AF7 NON CONFORME

6.2 Description de l'utilisation actuelle du (des) lot(s) voisin(s)

Au nord de l'emplacement visé:

BOISÉ + TERRE CULTURE

Au sud de l'emplacement visé:

BOISÉ AVEC RESIDENCE UNIFAMILIAL

À l'est de l'emplacement visé:

BOISÉ

À l'ouest de l'emplacement visé:

BOISÉ TERRE CULTURE

7 IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

Inspecteur Greffier Secrétaire-trésorier Autre: _____

Nom et prénom en lettres moulées

GAGNON SYLVAIN

Ville, village ou municipalité

292 CH RIVIERE CATON CLEVELAND QC

Courriel

URBANISME@CLEVELAND.CA

Signature

Sylvain Gagnon

Ind. rég. Téléphone (travail)

819 826 3546

Poste 102

Ind. rég. Téléphone (cellulaire / autre)

Date: 2018 04 13
A M J

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro dossier à la municipalité: _____

Date de réception de la demande: 20180323

Remis au service de Gestion des Dossiers

8 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

16 MAI 2018

Demandeur Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe

Nom et prénom en lettres moulées: **PHILIPPE TREMBLAY** **C.P.T.A.Q.** Ind. rég. Téléphone (résidence) _____

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Ind. rég. Téléphone (travail) **418 887 7242**

BÉTON PROVINCIAL Ltee Poste _____

N° rue, appartement, boîte postale (siège social) **1825 AV DU PHARE 0** Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) _____

Ville, village ou municipalité **MATANE** Province **Qué** Code postal **G4W 3M6** Ind. rég. Télécopieur _____

Courriel **P.TREMBLAY@BETONPROVINCIAL.COM**

Propriétaire Mandataire Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe

Nom et prénom en lettres moulées: **ALEXANDRO SKEATES** Ind. rég. Téléphone (résidence) _____

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Ind. rég. Téléphone (travail) **418 382 1332**

RESSOURCES ENVIRONNEMENT Poste _____

N° rue, appartement, boîte postale (siège social) **840 RUE RAWL-JOBIN BUREAU 310** Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) _____

Ville, village ou municipalité **QUEBEC** Province **QUEBEC** Code postal **G1N 1S7** Ind. rég. Télécopieur **418 838 3807**

Courriel **ASKATES@RESS-ENV.COM**

8.1 Description du projet

PAR SUITE DE L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE AU DESSUS DE LA MAPPE PHREATIQUE SUR UNE PARTIE DES LOTS ET 5535213-5535216 OU UNE SABLIERE EST EXPLOITE DEPUIS L'ADOPTION DU DECRET, LA PORTION SABLIERE FAISANT L'OBJET D'UN DROIT ACQUIS SERA RETIRE DE L'AIR PRESENTEMENT EN DEMANDE POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE.

8.2 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité
5535216		QUEBEC	CLEVELAND Q.C.
5535213		QUEBEC	CLEVELAND Q.C.

Superficie visée par la demande 10,000 hectare(s)

Nom et prénom en lettres moulées: **GAGNON SYLVAIN**

Fait à **CLEVELAND Q.C.** Date: **20180413** Signature: *Sylvain Gagnon*

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain	2 ^e terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)		
Superficie [●] totale (hectares)		
Superficie [●] cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie [●] en friche (hectares)		
Superficie [●] boisée (hectares)		
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [●]		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles		
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	Indiquez la quantité
Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre [●]	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)		
Superficie [●] totale (hectares)		
Superficie [●] cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie [●] en friche (hectares)		
Superficie [●] boisée (hectares)		
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [●]		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles		
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production		Indiquez la quantité

Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Nom et prénom en lettres moulées			Ind. rég.	Téléphone (résidence)		
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public			Ind. rég.	Téléphone (travail)		
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Poste		
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)		
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.	Télécopieur		
Courriel						

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre ●
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	
Superficie ● totale (hectares)	
Superficie ● cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie ● en friche (hectares)	
Superficie ● boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière ●	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
	Année de construction
Inventaire des animaux	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

- 1- Quelle utilisation voulez-vous faire :
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Carrière | <input checked="" type="checkbox"/> Gravière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sablière | <input type="checkbox"/> Remblai |
| <input type="checkbox"/> Extraction d'argile | <input type="checkbox"/> Enlèvement de sol arable |
- 2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.) ?
- Non
- Oui, lesquelles :

Concassage et tamisage de sable et gravier

- 3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome.
- 4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :

L'exploitation d'une sablière sur le site présentement en demande minimise les impact sur l'agriculture étant donné qu'une sablière est déjà existante sur ce site, qu'il y a pas d'agriculture de pratiqué sur ce lot et que celui-ci présenterait des problématiques dû au relief, au manque d'humidité et de fertilité du sol

- 5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée : sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais 10 ans.
- enlèvement de sol arable 1 an 2 ans

- 6- Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu :

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablère-gravière de plus de 4 hectares*	Sablère-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Plan topographique	✓		✓		✓	✓
3	Stratigraphie	✓				↓ (matériaux meubles seulement)	✓
4	Description du projet		✓		✓		
5	Description de la couche de sol arable	✓		✓		✓	✓

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «[Exemples de plan](#)» du [guide](#).

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : _____

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIITS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE

Type de coupe: Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

		Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1	Prescription forestière	√	
2	Diagnostic forestier		√
3	Évaluation des conséquences		√

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

1^{er} MAI 2018

C.P.T.A.Q.



Municipalité du Canton de Cleveland

292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Qc) J0B 2H0

Téléphone : 819-826-3546 Télécopie : 819-826-2827

PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le **7 mai 2018** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, à Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, monsieur Herman Herbers.

2018-095 BÉTON CHEVALIER – DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE Béton Provincial Ltée. présente une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation de deux lots à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE cette demande consiste à l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 535 213 située dans la zone EXT5 et 5 535 216 située dans la zone AF7 à Cleveland;

ATTENDU QUE la zone AF7 visée par ce projet n'est pas reconnue comme étant une zone d'extraction autorisée;

ATTENDU QUE ces lots sont protégés par droit acquis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'autoriser le projet de Béton Provincial Ltée., pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 535 216 et 5 535 213, même si ce lot 5 535 216 n'est pas dans une zone d'extraction permise par la réglementation municipale, puisque ces lots sont protégés par droit acquis.

De ce fait, aucun changement ne sera apporté aux règlements municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland et aucun changement ne sera demandée à la MRC du Val-Saint-François pour le schéma d'aménagement.

Proposition adoptée.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU LIBELLÉ FINAL DU PROCÈS VERBAL, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE.

Donnée à Canton de Cleveland, le 8 mai 2018

Claudette Lapointe

Directrice générale/Secrétaire trésorière



Québec, le 9 août 2019

M. Gilles Bonneau, Commissaire
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

**Objet : Exploitation d'une sablière sur les lots 5 535 213 et 5 535 216
Municipalité du canton de Cleveland
Observations écrites
V/D 420126
N/D 2025-100**

M. Gilles Bonneau, Commissaire

La présente concerne une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 535 213 et 5 535 216 dans la municipalité de Cleveland.

Le 7 août 2019, la Commission a émis une orientation préliminaire concernant ce dossier. Selon la Commission, cette demande devrait être autorisée à certaines conditions.

Les présentes observations écrites visent à exclure, tel que demandé dans la demande d'autorisation qui avait été présentée à la CPTAQ, l'aire disposant de droit acquis (3 300 m²) de l'aire visée par la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour l'exploitation d'une sablière.

L'aire visée par l'orientation préliminaire au dossier 420126 ainsi que par les conditions d'exploitation et de restauration en faisant partie intégrante, devrait donc être de 9,93 ha, plutôt que de 10,26 ha afin d'exclure les aires disposant de droit acquis.



Assistance
technique en
environnement

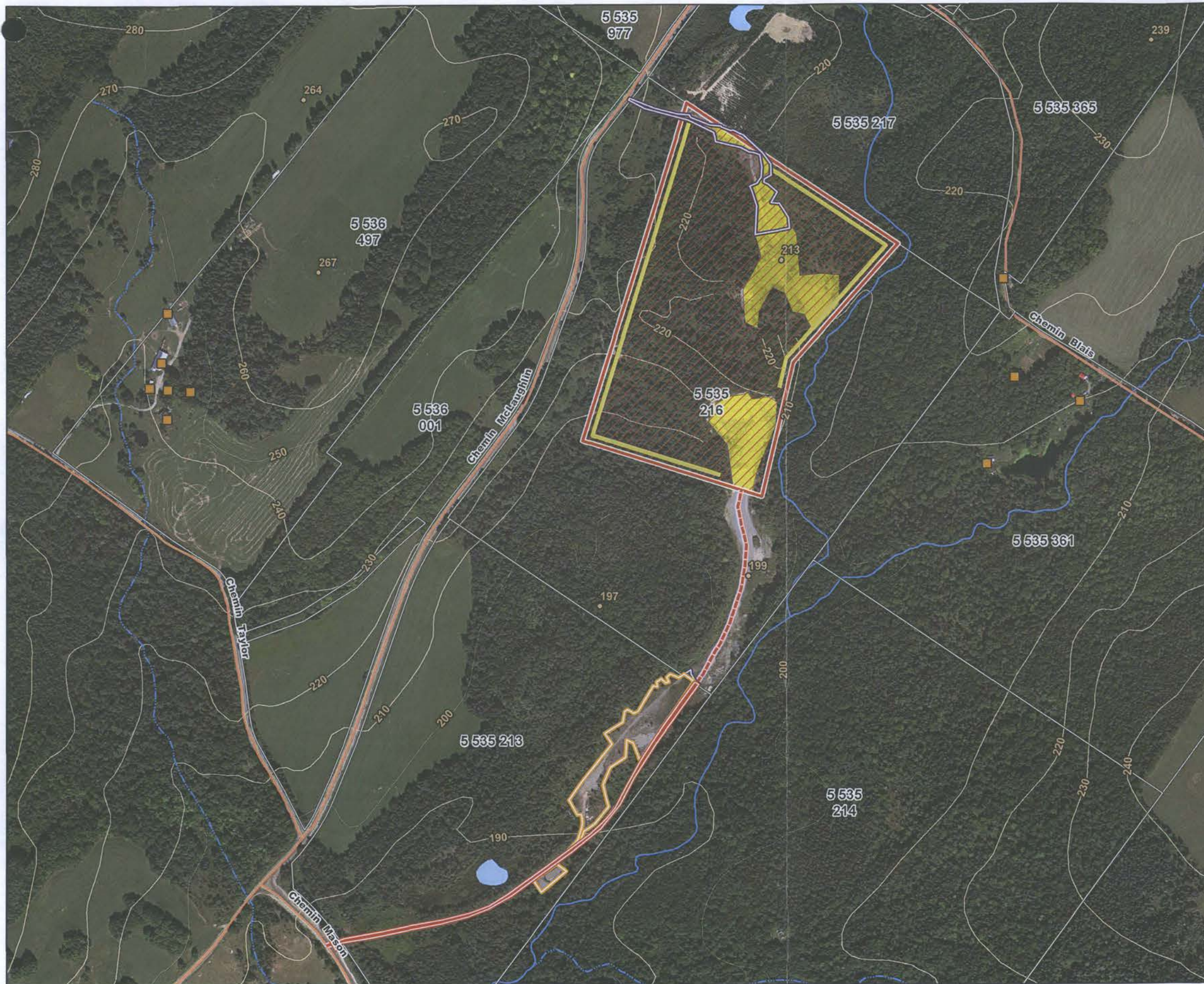
840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site internet
www.ress-env.ca

Vous remerciant à l'avance pour l'attention qui sera portée à la présente, nous vous invitons à ne pas hésiter à nous contacter pour toute précision additionnelle.

Veillez agréer, Monsieur Bonneau, l'expression de nos meilleures salutations.

Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. env.
Chargé de projets
AS/cc

c.c. Philippe Tremblay, Béton Provincial Itée



Béton Provincial Itée

DEMANDE UNA

Lot 5 535 216, Cadastre du Québec
Municipalité de Cleveland
MRC du Val-Saint-François
Région de l'Estrie

Plan de localisation générale

Secteur visé

- | | |
|--------------------------------|---|
| Bâtiment | Hydrographique |
| Hypsométrie | Cours d'eau |
| Point coté | Cours d'eau intermittent |
| Courbe de niveau intermédiaire | Plan d'eau |
| Courbe de niveau maîtresse | Registre du domaine de l'État |
| Voie de communication | Cadastre rénové |
| Route locale | Remis au service Je Gest. des DOSSIERS |

Secteur à l'étude

16 MAI 2018

- | | |
|---|--------------------------------|
| Limite du BEX
Sup.: 10 ha | Aire ouverte
Sup.: 1,79 ha |
| Droit acquis par lot | Aire en demande
Sup.: 10 ha |
| 20A
Sup.: 0,83 ha | Terres de découverte |
| 20A
Emprise du chemin d'accès
Sup.: 0,27 ha | Voie d'accès
Sup.: 0,26 ha |
| 20B
Sup.: 0,38 ha | |



1:5 000



Projection: NAD 1983 MTM 8



Réalisation : **Ressources Environnement**
Assistance technique en environnement
Cartographie : **Jean-François Labrecque**
Technicien en géomatique

Approuvé par :
Date :

Sources :
DigitalGlobe, 2016 - Image satellite, 15 juin 2016.
MERN, 2001 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31H09-200-0202 (Richmond), Échelle 1/20 000.
MERN, 2017 - Cadastre du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Échelle 1/1 000.

Projet : 2025-100
Date : 19 mars 2018
Plan : PI_2025_100_010002_DemandeUNA_20180319

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Remis au service de Gestion des Dossiers

16 MAI 2018

C.P.T.A.Q.

ON THIS sixth day of the month of december Nineteen hundred and seventy six.

BEFORE ME. RENE THIBAUT, notary at Richmond, Province of Quebec

APPEARED:

DAME ELSTIE VAUTIER KEENAN

WHO for the purpose of this final discharge of expropriation declares the following:

1.- That the immoveable property hereinafter described is subject to expropriation procedures by by Government of Quebec, by its Minister of Transports, as shown by the documents registered at the Richmond County Registry Office, under number: 102,953.

EXPROPRIATED IMMOVEABLE

1.- Description de deux (2) parcelles de terrain situées dans la Municipalité du CANTON CLEVELAND, connues et désignées comme étant les lots VINGT "A" (20A) et VINGT "B" (20B) du rang DOUZE (XII) du cadastre officiel du CANTON CLEVELAND, division d'enregistrement de Richmond.

LOT: 20A, rang XII:

Ce lot VINGT "A" (20A) du rang DOUZE (XII) de figure irrégulière est borné et décrit comme suit:- Au nord-est par le lot 20B, mesurant le long de cette limite mille sept cent soixante quatorze pieds et trois dixièmes (1,774.3); au sud-est par le lot 19B et une partie du lot 19C, mesurant le long de cette limite trois mille trois cent soixante cinq pieds (3,365.0); au sud-ouest par le lot 20B du rang XIII, mesurant le long de cette limite mille sept cent soixante cinq pieds et sept dixièmes (1,765.7); au nord-ouest par le lot 21A et une partie du lot 21B, mesurant le long de cette limite trois mille trois cent soixante huit pieds (3,368.0).

Cette parcelle de terrain contient en superficie, cinq millions, huit cent quatre mille



1015620322

Enregistré par

Dépôt No. 116 741

R. M. G. 1976
Richard Thibault

Reg

trois cent soixante dix pieds carrés, mesure anglaise équivalent à cent cinquante sept arpents carrés et soixante douze centièmes (5,084,370 pi. car. ou 157.72 arpents carrés.)

LOT: 20B du rang XII:

Ce lot VINGT "B" (20B) du rang DOUZE (XII) de figure irrégulière est borné et décrit comme suit: au nord-est par les lots 20D et 20B du rang XI, mesurant le long de cette limite mille sept cent soixante dix neuf pieds et trois dixièmes (1,179.3); au sud-est par le lot 19D et une partie du lot 19C, mesurant le long de cette limite mille neuf cent soixante quinze pieds et six dixièmes (1,975.6); au sud-ouest par le lot 20A, mesurant le long de cette limite mille quatre cent soixante quatorze pieds et trois dixièmes (1,174.3); au nord-ouest par une partie du lot 21B, mesurant le long de cette limite mille neuf cent quatre vingt pieds et quatre dixièmes (1,980.4).

Cette parcelle de terrain contient en superficie trois millions, trois cent soixante neuf mille, trois cent soixante deux pieds carrés, mesure anglaise, équivalent à quatre vingt onze arpents carrés et cinquante six centièmes (3,369,362 pi. car. ou 91.56 arpents carrés.

Ces deux parcelles de terrain donnent une superficie totale de neuf millions, cent soixante treize mille, sept cent trente deux pieds carrés, mesure anglaise, équivalent à deux cent quarante neuf arpents carrés et vingt huit centièmes (9,173,792 pi. car. ou 249.28 arpents carrés.)

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que montré sur un plan parcellaire préparé par Gaétan Lebrun, arpenteur-géomètre, le 20 juin 1973, conservé aux archives du ministère des transports et annexé à l'original des présentes après avoir été reconnu véritable et signé par la comparante en présence du notaire soussigné.

T I T L E

The appearer declares that she acquired the same from the Estate of late Norbert J. Keenan, in virtue of his last will in the form

derived from the Laws of England, January 5, 1961 probate of which was granted in the Superior Court district of St-Francis, october 22 1966 under number 20T, and registered at Richmond, under number 89,917 with the declaration of transmission and the Quebec Provincial Release respectively registered under numbers: 89,918 and 89,919

T A X E S

All taxes, general and special and all other assessments affecting the said immovable property are the responsibility of the appearer who declares having paid them in whole

MATRIMONIAL STATUS

The appearer declares that she was married in first marriage to late Norbert J. Keenan under the regime of community of property and that she is now married to Vernon Packard under the regime of Partnership of Acquest.

THIS HAVING BEEN DECLARED, the appearer acknowledges to have received from the Government of Quebec, herein acting by its Minister of Transport, the sum of TWO HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY DOLLARS (\$217,850.00) in indemnity, WHEREOF FULL AND FINAL ACQUITTANCE.

This amount includes the payment of capital for the required land and the payment of the damages caused to the property.

SPECIAL CLAUSE

When the exploitation of the gravel is terminated, the Government and/or Department of Transports agrees to retrocede in whole to Mrs. Keenan and/or her heir (s), assign (s) successor (s), beneficiary (ies), or rightfull owner (s) at the said time if Mrs. Keenan and/or her heir (s) assign (s), sucessor (s), beneficiary (ies), or rightfull owner (s) requires at her or their sole discretion such retrocession in whole of the expropriated parcel or tract of land, for the nominal sum of one dollar (\$1.00).

Following such retrocession, Mrs. Keenan and/or heir (s), assign (s), successor (s), beneficiary (ies), or rightfull owner (s) agrees to assume any and all obligations provided by law at the time of retrocession by the department of Environnement as to the restoration of the ground when the exploitation of the gravel is terminated.

WHEREOF ACTE at Sherbrooke, under number one thousand four hundred and forty seven (1,447)

AFTER DUE READING, the appearer signed in the presence of the undersigned notary,

(Signed) ELSIE VAUTIER KEENAN -

" RENE THIBAULT, notary

TRUE COPY of the original remaining in my office.



Enregistré par
Dépôt No. 116741
9 M. 9 Mars 1916
Reg.

Entente de services

Entre :

Béton Provincial Itée
8090 rue Boyer
Québec (Québec)
G2K 1S9

Dûment représentée par M. Philippe Tremblay; lequel est autorisé aux fins de la présente.
et

Mélanie Drapeau, agronome
937, Saint-Édouard
Saint-Bernard (Québec)
G0S 2G0

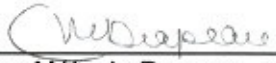
Dûment représentée par Mme Mélanie Drapeau; laquelle est autorisée aux fins de la présente.

- Considérant l'autorisation accordée par la CPTAQ à son dossier 420126, aux fins d'exploitation d'une sablière sur une superficie de 9.93 ha sur une partie du lot 5 535 216, cadastre du Québec, dans la municipalité de Cleveland (CT).
- Considérant que cette décision prévoit la remise en culture (reboisé ou cultivé) et que, à cette fin, elle prévoit diverses conditions relatives aux travaux d'exploitation et de restauration.
- Considérant que la Commission exige, à la condition 2 de sa décision, que les travaux soient exécutés sous la supervision d'un agronome et qu'elle prévoit, à cette même condition, que l'autorisation accordée ne deviendra effective qu'au moment du dépôt, à la Commission, d'une copie d'un contrat de supervision à être convenu entre l'exploitant et un agronome qui sera en mesure de lui offrir les services de supervision des travaux.

En conséquence, les parties conviennent de la présente entente de services, par laquelle Mélanie Drapeau, agronome fournira à Béton Provincial Itée les services de supervision en conformité avec les conditions fixées à la décision 420126.

Par : _____

M. Philippe Tremblay
Béton Provincial Itée

_____ 
Mme Mélanie Drapeau, agronome



Ce _____ 21e _____ jour du mois d'octobre 2019.



Ressources Environnement

Assistance
technique en
environnement

840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site internet
www.ress-env.ca

Québec, le 4 juillet 2018

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

**Objet : Exploitation de sablières sur les lots 5 535 213 et 5 535 216
Municipalité du canton de Cleveland
Réponse aux question et commentaires du 29 mai 2018
N/D 2025-100**

À qui de droit,

La présente fait suite à votre lettre datant du 29 mai 2018 concernant une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 535 213 et 5 535 216 dans la municipalité de Cleveland.

Vous trouverez en pièce jointe une carte topographique du site, des coupes topographiques présentant le niveau du terrain naturel et le profil final, ainsi que le niveau estimé de la nappe phréatique. L'annexe «Identification» du formulaire de demande d'autorisation est aussi disponible en pièce jointe.

Vous remerciant à l'avance pour l'attention qui sera portée à la présente, nous vous invitons à ne pas hésiter à nous contacter pour toute précision additionnelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. env.
Chargé de projets
AS/cc

p.j.
c.c. Philippe Tremblay, Béton Provincial Itée

Remis au service de Gestion des Dossiers

0 6 JUIL. 2018

C.P.T.A.Q.

ANNEXE : IDENTIFICATION

0 6 JUIL. 2018

C.P.T.A.Q.

1 IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Demandeur <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input checked="" type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MTMDT	Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 5700, 4e avenue Ouest	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Québec	Province Qc
Code postal G 1 H 6 R 1	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot 5 535 216	Cadastre
Lot 5 535 213	Cadastre

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
	Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province
Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot	Cadastre
Lot	Cadastre

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
	Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province
Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot	Cadastre
Lot	Cadastre

Note: Copiez cette annexe si nécessaire.



Béton Provincial Itée

DEMANDE UNA

Lot 5 535 216, Cadastre du Québec
Municipalité de Cleveland
MRC du Val-Saint-François
Région de l'Estrie

Carte topographique

Secteur visé

Hypsométrie

- Point coté
- Courbe de niveau intermédiaire
- Courbe de niveau maitresse

Voie de communication

- Route locale

Hydrographique

- Cours d'eau
- Registre du domaine de l'État
- Cadastre rénové

Remis au service de Gestion des Dossiers

06 JUIL. 2018

C.P.T.A.Q.

Secteur à l'étude

- Aire en demande
Sup.: 10 ha
- Coupe topographique
- Voie d'accès
Sup.: 0,26 ha
- Front d'exploitation

Droit acquis par lot

- 208
Sup.: 0,38 ha



1:2 500



Projection: NAD 1983 MTM 8



Réalisation : **Ressources Environnement**
Assistance technique en environnement
Cartographie : **Jean-François Labrecque**
Technicien en géomatique

Approuvé par :
Date : 04 JUIL. 2018

Sources :
DigitalGlobe, 2016 - Image satellite, 15 juin 2016.
MERN, 2001 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31H09-200-0202 (Richmond), Échelle 1/20 000.
MERN, 2017 - Cadastre du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Échelle 1/1 000.

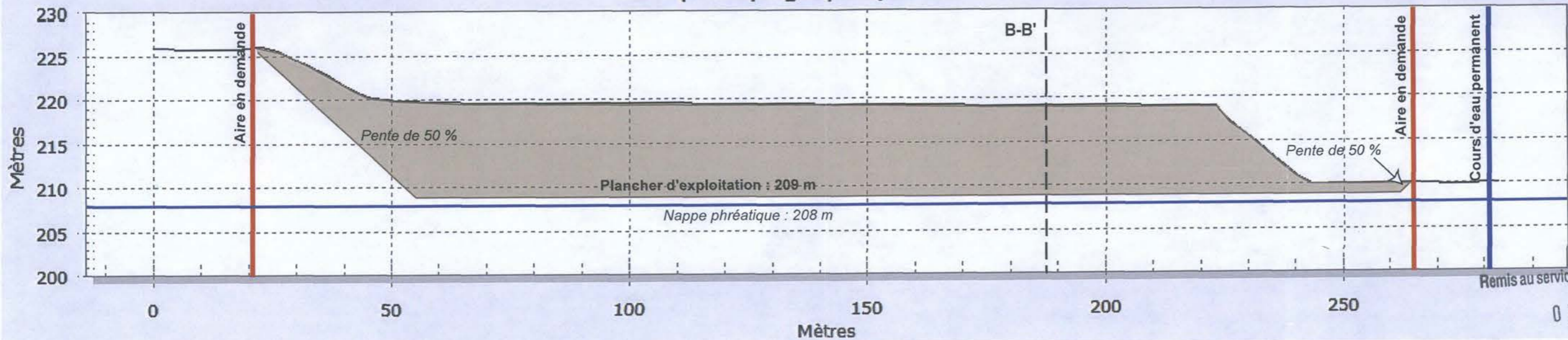
Projet : 2025-100
Date : 4 juillet 2018
Plan : PI_2025_100_010005_DemandeUNA_20180704

5 535 213

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

E:\Projets\002025_100\PI_2025_100_010005_DemandeUNA_20180704.mxd

Coupe topographique A-A'

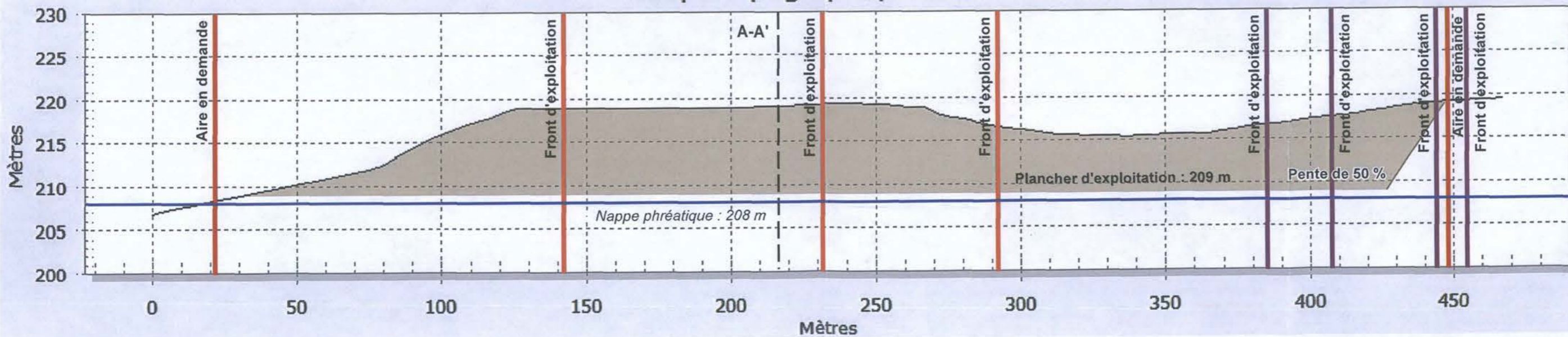


Remis au service de Gestion des Dossiers

06 JUIL. 2018

C.P.T.A.Q.

Coupe topographique B-B'





Longueuil, le 2 octobre 2023

Béton Provincial Itée
a/s Monsieur Philippe Tremblay
1825, avenue du Phare Ouest
Matane (Québec) G4W 3M6

Objet : Dossier : 420126
Lot (s) : 5 535 216-P
Cadastre : Québec
Circonscription foncière : Richmond
Municipalité : Cleveland
MRC : Le Val-Saint-François

Bonjour,

Par la présente, nous vous rappelons que la décision en objet rendue en votre faveur est assujettie à plusieurs conditions, notamment quant à sa durée. Un suivi de notre dossier nous apprend que celle-ci sera à échéance le **27 septembre 2024**.

Rapports de suivi

Comme indiqué dans les conditions de la décision, le Sommaire du rapport de suivi agronomique doit être soumis à la Commission à l'échéance de l'autorisation.

Ce sommaire doit être rempli et signé par l'agronome en utilisant le gabarit accessible par ce [Lien](#) ou sur le site Web de la Commission.

Notez que la Commission pourrait exiger le rapport agronomique complet à tout moment

Renouvellement

Prenez note que lorsque la présente autorisation sera échue, vous ne pourrez plus vous prévaloir de celle-ci.

Cependant, si vous souhaitez poursuivre les activités sur ce site, il vous sera possible de déposer une nouvelle demande auprès de la Commission, et ce, préférablement **un an avant l'échéance** de la présente autorisation.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca
info@cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3^e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions d'une autorisation de la Commission constitue une infraction à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c. P-41.1), **ainsi qu'une contravention à vos obligations découlant du contrat de cautionnement.**

Veillez transmettre tout document à la Direction de l'analyse en format numérique en cliquant sur le lien **Transmettre des pièces électroniques** situé dans la page d'accueil sur le site Web de la Commission.

Recevez nos meilleures salutations.

Direction de l'analyse
/jb

c. c. Municipalité de Cleveland
 Madame Mélanie Drapeau, agr.